

## **CHSCT ministériel du 6 février 2020 Déclaration de la FNEC FP-FO**

Vous convoquez un CHSCTM un jour de grève, ce qui est inédit et nous le déplorons. La FNEC FP-FO s'en tiendra donc à cette déclaration et quittera cette séance pour rejoindre les salariés en grève et manifestation contre le projet de casse des retraites.

Depuis deux mois, à l'appel des principales confédérations syndicales, les salariés de tout le pays ont engagé une épreuve de force majeure pour obtenir du gouvernement le retrait du projet de régime universel de retraite par points. Cette mobilisation exceptionnelle intervient dans le sillage des Gilets jaunes, des services d'urgence des hôpitaux, des personnels de l'Education nationale mobilisés contre la loi Blanquer, des correcteurs du baccalauréat, des cheminots, après les rassemblements qui ont eu lieu à la suite du suicide de Christine Renon...

A chaque fois le gouvernement a fait le choix du mépris et du déni, voire de la répression.

Le 24 janvier, le conseil des Ministres validait son projet de loi alors que dehors des centaines de milliers de grévistes manifestaient à nouveau pour exiger son retrait.

Mais le même jour était rendu public l'avis du conseil d'Etat annulant les effets d'annonce de Ms. Macron et Blanquer qui tentaient de faire croire à une revalorisation des traitements des enseignants afin de limiter les effets de la réforme sur leurs futures pensions. Cette pseudo-revalorisation est imprécise et contraire à la constitution. En tout état de cause la FNEC FP-FO continue de revendiquer l'abandon de ce projet de loi et le maintien du Code des Pensions civiles et militaires. En aucun cas elle ne cautionnera le marché de dupes consistant à accepter une hypothétique revalorisation qui s'étalerait sur 17 ans, et qui entrainerait en contrepartie allongement et annualisation du temps de travail, élargissement des missions et primes au mérite.

Aujourd'hui, la colère est énorme, la détermination est intacte. Dans plusieurs secteurs, la grève se poursuit : dans les CARSAT, les incinérateurs de déchets, centrales nucléaires, avocats, expertises comptables, et bien d'autres. De nouveaux foyers de grève s'allument chaque jour, comme au rectorat de Clermont Ferrand, où les personnels administratifs ont débrayé le 30 janvier et se sont joints aux enseignants qui manifestaient devant les grilles pour exprimer leur opposition à la réorganisation territoriale.

Dans les lycées la mobilisation pour le retrait des E3C s'est répandue comme une traînée de poudre. Tournant le dos aux revendications des personnels, des lycéens et de certaines fédérations de parents, le gouvernement répond par une répression inouïe, intolérable : charges de police, lacrymos, élèves molestés et séquestrés, présence de policiers anti-émeutes au sein des établissements, gardes à vue de lycéens, inculpations de délit de « participation à un groupement en vue de commettre

des dégradations ». Nous sommes sidérés par cet engrenage répressif pour tenter de terroriser la jeunesse, les syndicalistes, les grévistes.

La FNEC FP-FO partage l'avis que ses représentants, avec la FSU, ont présenté au CHSCTA de Clermont Ferrand :

*« Des responsables syndicaux du Puy-de-Dôme de la FSU, de la FNEC FP-FO, de SUD et de la CGT sont menacés de procédures disciplinaires au titre de leur activité syndicale. Le CHSCT-A indique que le fait de revendiquer ne saurait être considéré comme « une faute grave passible d'une sanction disciplinaire » comme indiqué dans les courriers datés du 23 janvier 2020. Le CHSCT-A exige que les courriers adressés aux différents responsables syndicaux soient immédiatement retirés. »*

Ces situations incombent entièrement au ministre.

Aujourd'hui c'est l'ensemble des personnels de l'Education nationale qui n'en peut plus. Enseignants, personnels de vie scolaire, administratifs, personnels de direction : ils doivent faire face à des situations incontrôlables et parfois même violentes, avec une hiérarchie qui non seulement ne leur apporte pas la protection qui leur est due mais qui aggrave encore leurs conditions de travail en les mettant sous pression, tout en ignorant les problèmes majeurs d'organisation et de fonctionnement intrinsèques sur lesquels nous vous avons alertés depuis le début.

Enfin, la semaine dernière, des enseignants de Seine Saint Denis ont découvert qu'ils avaient été prélevés d'un jour de salaire pour avoir cessé le travail afin de rendre hommage à leur collègue Christine Renon! Cette décision est insupportable ! Les responsables du ministère ont versé, ici même, des larmes de crocodiles sur cette collègue et on l'utilise aujourd'hui pour réprimer.

La FNEC FP-FO exige la restitution immédiate des sommes prélevées aux collègues de Seine Saint Denis dans le cadre de la journée du 3 octobre 2019.

Le gouvernement aurait tort de croire que la stratégie du pourrissement et de la répression sera à son avantage. La colère et la détermination sont là et rien ne pourra les arrêter comme en témoigne encore la forte mobilisation des personnels devant le Ministère ce matin qui exigeaient l'abrogation des contre-réformes du bac, du lycée, des retraites et l'arrêt immédiat de toute forme de répression.

## **Venons-en au sujet de l'objet de ce CHSCT M : le démantèlement du réseau CANOPE.**

La FNEC FP-FO exprime ici son opposition totale aux nouvelles économies budgétaires qui ont pour conséquence directe le démantèlement de l'opérateur public. Si ce projet va à son terme, ce serait l'aboutissement inexorable d'un processus enclenché il y a maintenant des années et qui priverait l'ensemble des professionnels, et bien entendu des élèves, d'un outil performant, d'une banque de matériels et de documents.

Dire que les personnels sont inquiets est un euphémisme, et ils ont raison. Nous dénonçons ici la brutalité dont font preuve le Ministère et la direction de CANOPE.

Déjà fin 2015 : une restructuration s'est mise en place qui entendait calquer l'organisation territoriale sur les grandes régions. Les Centres régionaux (Académiques) ont été supprimés.

Nous avons assisté à des suppressions massives de postes en particulier pour les personnels administratifs puisque les fonctions supports ont été regroupées au siège national avec obligation pour les personnels de repostuler sur des postes avec de nouveaux « métiers » pour pouvoir rester.

Le regroupement à l'échelle des nouvelles régions a entraîné des déplacements considérables.

Cette situation a entraîné des difficultés au travail et un important turn-over. Une cellule de reclassement avait même été mise en place et dont le seul objectif était de pousser les collègues à quitter le réseau. Ainsi on a proposé par exemple à des collègues administratifs d'aller travailler dans des collectivités territoriales.

Prenons l'exemple de l'académie de Bordeaux/Limoges/Poitiers avec la vente du CRDP de Bordeaux, et 6 mois de déménagement et de transfert dans les locaux de l'Atelier de la Gironde non conçu pour accueillir les personnels ce qui a engendré beaucoup de stress et des conditions de travail difficiles, dans le bruit, la poussière, ceci durant un an (de mai 2018 à juin 2019), les personnels ont été informés que l'immeuble de l'Atelier de Gironde acheté en 2019 serait lui aussi vendu en 2020.

Cette annonce faite en novembre a précédé de près celle du directeur général annonçant le démantèlement du réseau. Quelle gestion des personnels, quel mépris des agents !

Et aujourd'hui, il faut que ce soient les représentants du personnel qui saisissent le Ministre sur la tenue d'un CHSCT sur cette question ?

Mais quelles sont vos intentions ?

Aucun document de travail ne nous a été communiqué pour que le CHSCTM puisse donner un avis sur les intentions ministérielles et de la direction de CANOPE.

Alors la FNEC FP FORCE OUVRIERE vous alerte, et que l'on ne vienne pas nous dire dans quelques mois qu' « *on ne savait pas* ». Nous vous alertons donc, si vous menez votre projet à terme :

Qu'entendez-vous faire des quelques 40% de personnels qui sont des contractuels, dont beaucoup sont sur le site de Chasseneuil ? Pour la FNEC FP-FO, il ne saurait être question de s'en débarrasser sans autre forme de procès.

Comment réglerez-vous la situation des enseignants détachés qui pour une partie ont leur affectation d'origine dans une autre académie que celle où ils exercent pour CANOPE?

Quel devenir pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré mis à disposition par les DSDEN qui pour la plupart sont dans les Ateliers (ex centres départementaux) ?

Comment entendez-vous prendre en compte la situation des Personnels administratifs affectés qui sont rattachés pour leur déroulement de carrière au Rectorat de l'Académie où ils exercent pour CANOPE ?

Comment seront pris en compte les personnels ITRF qui sont affectés à CANOPE avec gestion directement via le Ministère où ils occupent souvent les postes d'informaticien ou en PAO ?

Quel devenir pour les personnels sous statut et issus du corps interministériel des documentalistes ?

Pour tous ces personnels, il ne s'agit pas uniquement de la suppression de leurs postes, mais aussi de leur métier avec toutes les conséquences que cela peut générer en termes de RPS.

Pour tous ces personnels, il s'agit non pas d'un retour sur un emploi « classique » mais d'une véritable reconversion professionnelle avec toutes les conséquences que cela ne manquera pas de générer.

Quelle que soient les décisions que vous prendrez, vous ne couperez pas à devoir prendre en compte ces questions et à y répondre.

La meilleure façon de le faire est de renoncer à ce démantèlement. La meilleure façon, c'est de maintenir les sites et les emplois. La meilleure façon, c'est de respecter les agents et le travail reconnu qui est le leur.

Retirez ce projet de démantèlement tant qu'il en est encore temps.